

☎ 02 51 68 52 31

☎ 02 51 49 87 99

JMP/GM

Le Maire de la Commune de LA BARRE DE MONTs,

Vu la loi modifiée n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.18 et R411.25 à R411.28, R417-12,

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant qu'en vertu du principe d'égalité de tout usager des voies ouvertes à la circulation publique, il convient de faciliter le stationnement des véhicules par une rotation plus rapide,

N°2009 – 015

ARRETE

Article 1er : La durée du stationnement de tous les véhicules est limitée à 48 heures en un même point de la voie publique sur tout le territoire de la commune.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur et notamment l'article R.417-12 du code de la route.

Article 3 : La présente disposition est matérialisée par une signalisation aux entrées de l'agglomération.

Article 4 : L'agent de Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Beauvoir-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise pour information à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Beauvoir sur Mer,

Fait à LA BARRE DE MONTs,
Le - 7 MAI 2009

Le Maire,

Copie du présent arrêté a été affichée à la porte de la Mairie le - 7 MAI 2009

en exécution des dispositions des articles L.2122.29 et R.2122-7 du Code Général des Collectivités territoriales

Le Maire,

Christian SANGAN

Christian SANGAN